



LA BANQUE NATIONALE

son histoire locale
[1851-2018]

sa succursale liégeoise

Colophon

Cette brochure a été réalisée dans le cadre des célébrations marquant la fin du réseau local de la Banque nationale de Belgique, et en particulier la fermeture de son siège de Liège.

Les textes sont de la Banque nationale de Belgique, à l'exception du texte «La succursale de Liège de la Banque nationale. [...]», qui est dû à Aloys Beguin, architecte, professeur HE à la faculté d'Architecture de l'ULiège.

Les images sans mention de droit d'auteur proviennent des archives de la Banque nationale de Belgique. Les photographies de la couverture, ainsi que des pages 4, 7, 14-15, 16, 18, 20, 22-23 et 30 ont été réalisées par Jean-Michel Sarlet dans le cadre d'une mission photographique commanditée pour la collection de la Banque nationale de Belgique. Les images des pages 24, 28 et 29 sont de l'atelier XX^e/reconversion de la faculté d'Architecture de l'ULiège.

Mise en page et impression: Banque nationale de Belgique.

LA BANQUE NATIONALE

et son histoire locale (1851-2018)



© Jean-Michel Sarlet

Fondée en 1850, la Banque nationale a disposé dès l'année suivante d'un réseau d'une trentaine de sièges locaux. À son apogée, dans l'Entre-deux-guerres, celui-ci en comptera 43. Leurs missions ont naturellement fluctué au gré de l'évolution des tâches de la Banque, des transformations du secteur financier et du développement des nouvelles techniques de communication et de traitement de l'information.

Largement indépendantes à l'origine, ces succursales et agences se sont progressivement intégrées dans la structure de l'administration centrale. Mais jusqu'à cette fin 2018, qui voit la fermeture des deux derniers sièges locaux de la Banque nationale à Courtrai et à Liège, le réseau de celle-ci a toujours été animé du souci de s'inscrire dans le tissu économique local et d'y représenter au mieux la banque centrale.



La préhistoire

Lorsque la Belgique devient indépendante, plusieurs monnaies circulent sur son territoire : franc français, florin néerlandais, pièces autrichiennes et de la principauté de Liège. Le franc belge, défini par son poids en argent, est créé en 1832. Le système bancaire est alors embryonnaire. Seule grande banque, la Société générale, de fondation orangiste (1822), continue d'émettre des billets et devient caissier de l'État belge.



Elle se voit en outre confier la mission de développer un réseau et des comptoirs d'escompte. La Banque de Belgique, créée en 1835, et quelques banques locales, émettent aussi des billets.

En 1838 et 1848, de sérieuses crises économiques démontrent la fragilité d'un système financier qui, en outre, ne soutient pas suffisamment l'économie. Le ministre des Finances, le liégeois Frère-Orban, propose alors des réformes impliquant la création d'une banque centrale et d'un institut d'escompte, l'unification de la circulation fiduciaire et la fondation d'institutions publiques garantissant l'accès au crédit aux acteurs économiques et aux particuliers. Fondée par une loi de 1850, la Banque nationale («de Belgique» à partir de 1900) doit assurer la circulation fiduciaire, pallier les limites du secteur bancaire en améliorant l'accès au crédit commercial, gérer les réserves de change et assumer le rôle de caissier de l'État.



© Jean-Michel Sarlet

Un réseau au service de la collectivité

La Banque nationale a reçu entre autres pour mission d'ouvrir dans chacun des 52 arrondissements judiciaires une agence où serait assuré le service de caissier de l'État. En pratique, la Banque ouvre 24 agences en 1851, dont 17 reprises à la Société générale. Les autres s'installent généralement dans des bâtiments appartenant au chef de siège, hormis à Anvers, où la Banque bâtit d'emblée une succursale. L'institution est par ailleurs chargée d'ouvrir un comptoir d'escompte dans chaque chef-lieu de province pour offrir du crédit à court terme bon-marché. La Société générale ayant partout abandonné cette activité jugée peu rentable sauf à Bruxelles et Anvers, ces comptoirs doivent être créés ex-nihilo. Ils sont constitués sous forme d'associations de fait de notables et industriels locaux solidairement responsables, ce qui permet à la Banque de s'intégrer dans le tissu économique et financier local. Ceci restera l'une des caractéristiques principales de son réseau, avec le souci de rendre à la collectivité un service que le secteur privé ne peut ou ne souhaite pas remplir.

Les premiers agents étaient des notables locaux disposant d'une certaine

expérience, à l'exemple de J. Lint, premier agent de Louvain, fonctionnaire de l'administration des Finances sous Napoléon, puis cadre à la Société générale sous Guillaume 1^{er}... Ce profil de chef de siège combinant des talents d'organisation et de gestion, de contact et de diplomatie, avec une large culture économique et financière, s'est perpétué tout au long de la vie du réseau. La culture d'entreprise y sera caractérisée par la polyvalence et le sens du service au public.

Même si, dans le cadre de leur fonction de Caissier de l'État, les chefs de siège pouvaient être considérés comme fonctionnaires, leurs autres responsabilités leur offrent une très large autonomie, qui se voit davantage encadrée à mesure de leur intégration dans la structure de la Banque. Initialement, les agents dépendent directement du gouverneur, et l'intervention du siège central se limite à des missions de contrôle. Ce n'est qu'en 1973 qu'est créé le département des succursales et agences, chargé de gérer les sièges et d'en contrôler les activités. Cette intégration se renforcera par la fusion de ce département avec la Caisse centrale.

L'agence de la Banque nationale à Louvain, chef d'œuvre néogothique



Assurer la circulation fiduciaire

Comme émetteur des billets, une banque centrale doit répondre à la demande de monnaie fiduciaire, notamment de la part des banques. Elle doit aussi compter et trier les billets déposés pour retirer les éventuelles contrefaçons et les billets usagés, et assurer ainsi la qualité de la circulation fiduciaire. Un réseau est indispensable pour assurer partout la distribution des billets aux banques et à la Poste. Les particuliers peuvent aussi échanger pièces et billets en d'autres coupures, se faire rembourser des billets n'ayant plus cours légal ou présenter les billets détériorés.

Jusqu'au développement d'équipements performants dans les années 1980, le tri des billets et la détection des faux est une opération annuelle.

Dans les années 1970, le développement du réseau routier et la réorganisation progressive des banques, qui concentrent leurs dépôts et retraits dans les sièges principaux de la Banque nationale, amènent celle-ci à fermer ses plus petites agences. Les services bancaires étant devenus largement accessibles et les activités d'escompte terminées, le réseau passe de 43 à 23 agences entre 1970 et 1984. Dans la décennie suivante, c'est progressivement aux transporteurs de fonds que les banquiers confient le traitement des billets et pièces de monnaie. Pour conserver un contrôle suffisant de la qualité des billets en circulation tout en permettant aux banques de réduire l'activité de leurs caisses centrales, la Banque leur propose un service payant de « détail ». Jusqu'en 2016, où le service

sera repris par le secteur privé, les agences de la Banque nationale et sa caisse centrale préparent ainsi des colis destinés aux agences bancaires et reçoivent directement les dépôts de celle-ci.

Réduites à une douzaine à l'aube du nouveau millénaire, les succursales et agences jouent un rôle majeur lors du passage du franc belge à l'euro fiduciaire, le 1er janvier 2002. De la livraison des premiers billets à la fin 1999 au retour rapide des francs belges au début 2002, le personnel des sièges contribue autant à l'échange des pièces et des billets qu'à l'information du public. Les efforts de formation des commerçants et autres professionnels à l'authentification des billets sont poursuivis depuis lors. Mais ce passage à l'euro résonne comme

un chant du cygne. Après ce pic d'activité, plusieurs sièges sont fermés.

Dans les années 2010, il reste cinq sièges. La Banque conçoit alors le projet de partager leurs infrastructures avec les transporteurs de fonds. Dans ce scénario, les transporteurs auraient pris en charge la préparation de l'approvisionnement des agences bancaires, la Banque assurant uniquement le tri des billets selon les normes propres aux banques centrales. Le projet est recalé par l'autorité belge de la concurrence.

Enfin, le développement du recyclage des billets par les automates de retrait et de dépôt et la centralisation des activités de traitement par les opérateurs privés réduisent drastiquement les mouvements aux guichets des sièges. L'heure de la fermeture est proche.



La Banque nationale de Belgique... à Luxembourg

L'Union économique belgo-luxembourgeoise a été créée en 1921 et, initialement, pour une durée de 50 ans. La parité de 1 à 1 entre les francs luxembourgeois et belges a, quant à elle, été fixée en 1929. En conséquence, une convention de 1935 prévoyait l'ouverture d'une succursale de la Banque nationale au Grand-Duché, accordant le cours légal au Luxembourg des billets et pièces belges. L'administrateur de la Banque y joua donc un rôle particulier, puisqu'outre ses fonctions traditionnelles, il représentait l'institution auprès des autorités et des banques luxembourgeoises.

Les besoins de la circulation fiduciaire grand-ducale étaient pour 95% assurés par la Banque nationale. Les billets émis par le gouvernement (puis par l'Institut Monétaire) et par la Banque Internationale à Luxembourg complétaient les besoins.

La naissance de l'euro et du système européen de banques centrales a mis un terme à cette particularité: en 1998, le bâtiment de la succursale de la Banque nationale de Belgique à Luxembourg était repris par la toute jeune Banque centrale du Luxembourg.

Faciliter le crédit: l'escompte et ses comptoirs

La volonté du ministre Frère-Orban de mettre le crédit commercial à la portée des entreprises et commerçants en adossant des **comptoirs d'escompte** aux principales agences de la Banque est rapidement mise en œuvre. Cette formule permet à la Banque, qui réescompte les effets escomptés par les comptoirs, d'étendre rapidement son champ d'action. Les premiers comptoirs – Liège, Gand, Charleroi et Mons – ouvrent dès 1851, suivis dans la décennie par vingt-et-un autres, puis onze encore après 1865. Anvers (jusqu'en 1952), tout comme Bruxelles, n'a pas de comptoir, mais dispose d'un comité d'escompte travaillant dans un cadre différent. En 1872, un changement de statut juridique des comptoirs réduit cependant le rôle des agents de la Banque au rang d'observateurs.

Collaborant avec les institutions publiques de crédit, dont la Caisse



H.J.W. Frère-Orban, fondateur de la Banque nationale (1850)

générale d'épargne et de retraite (CGER – 1865), les comptoirs étendront progressivement leur champ d'action jusqu'au crédit hypothécaire et industriel. Mais dans les années 1960, la simplification de l'accès au crédit bancaire entraîne le déclin de l'escompte du papier commercial: l'activité des comptoirs cesse en 1971.

Des services à l'État, aux particuliers et aux agents économiques

Dès sa fondation, la Banque est instituée **caissier de l'État**. À Bruxelles, cette mission est confiée par le Roi au gouverneur de la Banque, et ailleurs aux chefs de siège. Elle consiste à centraliser recettes et dépenses de l'État sur le compte ouvert au nom du Trésor, d'y enregistrer les opérations que la Banque effectue pour l'État comme l'émission, le paiement des intérêts et le remboursement de ses emprunts ou l'encaissement de taxes, y compris certaines taxes locales, ...

En 1978, le législateur confie à la Banque la gestion d'une **Centrale des bilans** destinée à faciliter la publication et la consultation des comptes annuels, tâche auparavant assumée par les greffes des tribunaux de commerce locaux. Après contrôle de qualité, les documents déposés – initialement sur papier – à la Centrale des bilans sont à l'époque microfilmés et transmis aux agences, qui en délivrent

sur demande des copies payantes. Le dépôt s'informatisera ensuite, sur disquettes puis par Internet.

À partir de 1985, les agences ouvrent également un guichet dédié à la **Centrale des crédits aux particuliers**. Chacun peut y consulter les données qui le concernent.

Depuis 1954, la Banque nationale effectue auprès d'un panel de chefs d'entreprise une enquête mensuelle sur leur appréciation de la situation économique – **les enquêtes de conjoncture**: elle conduit également d'autres enquêtes auprès des entreprises. Les sièges de la Banque nationale ont contribué à maintenir un réseau régional permettant d'assurer une bonne représentativité de cet échantillon.

Par ailleurs, les succursales d'Anvers, puis de Liège, ont été à l'initiative d'**études économiques** portant sur leurs ports respectifs: celles-ci ont été reprises au siège central, qui les a étendues aux domaines aéroportuaire et logistique.

Les représentants régionaux de la Banque nationale ont ainsi, depuis toujours, joué un rôle d'**ambassadeurs de l'institution** auprès des forces vives de leur région, en adhérant notamment aux Chambres de commerce et d'industrie, à des associations professionnelles, des services Club... Ils organisent des séances d'information et des formations (signes de sécurité des billets, Intrastat, Comptes régionaux...) et participent à des salons

professionnels. Les agents furent en outre pionniers des contacts trans-frontaliers, rencontrant régulièrement leurs homologues allemands, français, luxembourgeois ou néerlandais.

C'est dans les sièges que fut longtemps assuré le secrétariat du Forum financier belge présent dans tout le pays via ses 15 comités régionaux, celui-ci est un lieu d'études et de rencontre centré sur les questions financières et économiques et permettant des contacts directs entre acteurs économiques locaux. La présentation annuelle du rapport de la Banque nationale permet à la Banque et à sa direction de diffuser plus largement leurs analyses et recommandations.

Cette présence sur le terrain permet en retour de disposer d'une connaissance intime du terrain économique, et de percevoir certaines évolutions avant même qu'elles se traduisent en données chiffrées.

Au service du secteur financier

La création de la CGER en 1865, et plus tard celles des autres institutions publiques de crédit s'inscrit dans la réforme lancée par le ministre des Finances en 1850. La Banque a assuré le service de ces institutions jusqu'au

moment où, dans les années 1960 et 1970, elles sont devenues plus généralistes et ont développé leur propre réseau. Les guichets de la Banque acceptaient les dépôts et retraits pour leur compte.

Les liens avec la Société nationale de crédit à l'industrie (SNCI), créée en 1919 pour assurer le crédit industriel à moyen et à long terme, sont plus étroits: son capital était au départ issu des réserves de la Banque, avant d'être élargi à des banques privées. La Banque et son réseau l'ont hébergée jusqu'en 1927 et ont très longtemps encore effectué à ses guichets des opérations pour son compte.

Essentielles au fonctionnement des paiements interbancaires, les chambres de compensation ont vu le jour, chez nous, dès 1872 pour permettre aux participants de régler leurs soldes entre eux et se prêter éventuellement les montants dont ils ont besoin en fin de journée. Elles sont, à Bruxelles et dans le réseau, le point central des opérations entre banques. En fin de journée, les différents soldes sont centralisés à Bruxelles. L'informatisation des opérations et la fin de l'eurochèque à la fin des années 1990 mettront un terme aux activités de compensation en province.

© Jean-Michel Sarlet





Des axes d'avenir

Longtemps incontournables, les succursales, agences, bureaux de représentation et leur personnel ont assuré leurs missions très variées en s'adaptant à un environnement en perpétuelle mutation. Les deux derniers sièges – Liège et Courtrai – ferment à la fin 2018, mettant un point final à un pan important de l'histoire de la banque centrale.

Les dernières responsabilités essentielles du réseau en matière de billets et pièces, de représentation de la Banque, de connaissance des milieux économiques, de rencontres économiques et financières ou de

formation seront dorénavant assurées au départ de Bruxelles, avec le même souci de servir les citoyens et les acteurs économiques. La Banque entend en particulier maintenir ses contacts économiques locaux, poursuivre la réalisation d'études régionales et assurer des formations partout où le besoin se fait sentir. Le Forum financier – qu'elle soutient aux côtés de Febelfin, la FSMA et Assuralia –, avec sa centaine de conférences annuelles, est désormais géré par une équipe basée au siège central: il se profile comme un pilier important de sa communication dans tout le pays.



LA BANQUE NATIONALE ET SA SUCCURSALE DE LIÈGE

Regard rétrospectif et prospectif sur un projet singulier
du bureau d'architecture et d'urbanisme EGAU



© Jean-Michel Sarlet

Dans le hall d'entrée de la succursale de la Banque nationale à Liège, une tapisserie de Marie-Jo Lafontaine et un relief de Willy Helleweegen, œuvres appartenant à la collection d'art de la Banque nationale

Les immeubles des premiers siècles locaux de la Banque nationale, repris à la Société générale ou appartenant à l'agent, étaient très disparates de nature. Si certains étaient porteurs d'histoire, comme le Château Puissant de Charleroi, qui accueillit la même année Napoléon et Blücher, puis Léopold Ier en 1832, d'autres pouvaient être de simples maisons bourgeoises.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la Banque nationale érigea pour son réseau de nouveaux bâtiments, souvent prestigieux. Le plus connu est son siège anversois, signé de l'architecte Hendrik Beyaert. Celui de l'agence de Louvain visait quant à lui à participer à la restauration de l'esprit gothique de la ville après les destructions de la Première Guerre mondiale. Sa façade reproduit à l'identique celle d'un immeuble du XV^e siècle considéré comme un joyau architectural, mais abattu au milieu du XIX^e siècle. La Banque rencontra la suggestion de la ville de rendre au cœur de la cité son esthétique d'antan. Le souci de stricte

fidélité au passé amena l'architecte à prévoir des statues pour les niches prévues dans la façade. Le sculpteur qui reçut la commande proposa que certaines de ses statues représentent les membres du Comité de direction de la Banque, ce qui fut fait!

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les bâtiments deviennent davantage fonctionnels, sûrs et confortables pour le personnel et l'agent qui y habitait. C'est le cas des deux derniers sièges à fermer en 2018, Liège et Courtrai. La Banque nationale a été représentée dans la cité ardente dès le 1^{er} janvier 1851, et c'est en 1873 qu'elle s'installa au coin de la rue Hazinelle et du boulevard d'Avroy.

L'architecture du siège de Courtrai, situé en périphérie de la ville, est marquée par les contraintes de sécurité et les exigences d'efficacité. Les opérations de réception, d'envoi et de traitement des valeurs étaient toutes situées au rez-de-chaussée, la conception des lieux permettant de minimiser les mouvements.

À Liège, un bâtiment urbain

La succursale de la Banque nationale de Liège, construite entre 1963 et 1968 à l'angle de la rue Hazinelle et de la place Saint-Paul par les architectes du groupe liégeois EGAU, est fortement empreinte de son contexte urbain.

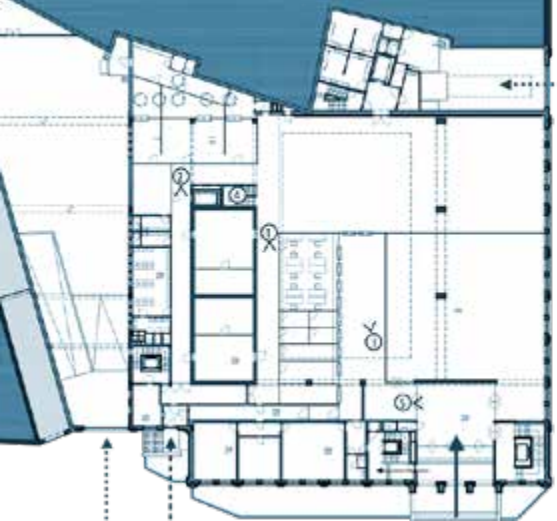
Développant une frontalité et une échelle mesurée face à la place encadrée d'arbres, en contrepoint aux deux écrans latéraux nettement plus élevés, elle assure en outre une continuité et un raccord soigneux avec le caractère pittoresque de la petite rue St-Remy.

Le gabarit du bâtiment s'inscrit dans le registre habituel de la ville traditionnelle, avec une rythmique de travées, une corniche soulignée et un étage d'attique en recul, couvert par une toiture à bâtière. La matérialité sobre du bâtiment l'intègre dans la palette commune de la ville.

© Jean-Michel Sarlet



Les façades de la succursale de la Banque nationale à Liège sont déclinées dans une esthétique néoclassique



Plan du rez-de-chaussée
de la succursale
© Atelier XX^e-reconversion,
faculté d'Architecture de
l'ULiège

Un immeuble autour d'un atrium

Fondamentalement, c'est la figure classique de l'immeuble sur cour qui a guidé le projet. L'atrium, abritant guichets et bureaux paysagers sur 600m², couvert par un lanterneau de 400 m² situé à 8m de hauteur en constitue l'élément le plus significatif.

Autour de celui-ci, trois ailes strictement orthogonales, la quatrième étant issue d'une extension en 1988, fortement contrainte par les découpes du parcellaire urbain, en réponse à l'évolution des besoins techniques [sécurisation des zones de transfert de fonds, comptabilisation mécanisée, etc...].

De cet atrium central baigné de lumière, traité avec magnificence par un sol et des lambrissages imposants de marbre blanc, gris et noir, découle la qualité d'atmosphère de tout l'édifice. Dès l'entrée par l'escalier et le portail de la place St-Paul, le regard du visiteur glisse sur un écran de marbre gris qui le conduit à l'atrium, à la clarté magnétique.

Les ailes du bâtiment qui s'y articulent sont de conception très simple: volumétries quadrangulaires polyvalentes, planchers en dalle nervurée de béton portant de façade à façade sans point d'appui intermédiaire. La composition globale est basée sur une trame modulaire de 2,40m x 2,40m. Ce méthodisme est perturbé par l'organisation hiérarchisée de l'agence qui a conduit à la multiplication des circulations verticales [cages d'escalier et ascenseurs]. De plus, la nécessité de séparation des zones sécurisées et les nombreuses transformations fonctionnelles ont fini par rendre labyrinthique le plan d'origine, dont la lecture se perd dans des cloisonnements, sas et micro-aménagements.

Plus dommage encore, la grande verrière a été refermée en 1997 pour des questions de sécurité, amputant l'espace architectural de ses qualités originelles.



Vue de l'atrium en cours de construction



La structure de la façade en cours de construction

Une écriture architecturale singulière

Comparée à celle des autres projets contemporains du groupe EGAU, l'écriture architecturale du bâtiment est déconcertante: le centre sportif du séminaire (1962), l'hôtel de ville d'Ougrée (1966) ou la cité de Droixhe (1954-1979) développent un langage manifestement moderniste, alors que les façades de la Banque nationale sont déclinées dans une esthétique néo-classique dont la modénature traditionnelle masque un bâtiment ossaturé en béton armé.

Sur cette dichotomie, l'architecte Jules Mozin (architecte du groupe EGAU) exprime des regrets dans une interview qu'il livre dans le n°1 de la revue liégeoise «architecture et vie» en avril 1983: «... Nous avons remporté le concours avec un projet dont les façades étaient conçues en résille d'acier inoxydable. Et puis, pour d'obscures raisons on nous a fait étudier plusieurs nouveaux projets pour aboutir à cette construction aux façades Louis XVI édulcoré alors que pour les aménagements intérieurs on nous laissait «carte blanche». C'est parfois étrange les décisions d'un conseil d'administration. [...]»

La rhétorique du projet reflète cette ambiguïté latente entre les aspirations de la modernité et un certain repli classiciste. Avec le recul historique

on notera que cette tempérance a néanmoins produit un bâtiment qui affiche une sorte de normalité langagière, une monumentalité sans arrogance et une intelligence d'intégration dans le tissu environnant.

Dans les projets d'après-guerre, la politique architecturale de la Banque nationale, est marquée par le modèle du siège central de Bruxelles. (1957, architecte Marcel Van Goethem).

L'architecture prônée, tout en étant d'une modernité classique et monumentale exprimant la solidité et la stabilité [de l'institution], est également mue par l'objectif fonctionnaliste d'une nouvelle ergonomie bancaire au sein d'une société en pleine croissance économique.

La succursale de Liège est construite selon cette directive, en opération «tiroir» par rapport à l'ancienne agence établie dans un hôtel de maître du boulevard d'Avroy. De l'aile s'étirant le long de la rue Hazinelle, le projet gardera les coffres en sous-sol, tout en orientant le nouveau siège vers la place St-Paul. Il présente plusieurs atouts: lisibilité forte, surface de 5000 m² hors-sol, accessibilité aisée à deux pas de la place de la Cathédrale et du Pont d'Avroy, grande flexibilité d'usage.

L'atelier XX^e / reconversion

L'atelier de projets d'architecture «XX^e / reconversion» de la faculté d'architecture de L'université de Liège s'attache à l'étude de bâtiments de l'époque moderne et à leur potentiel de reconversion: la vacance du bâtiment de la place St-Paul suite à l'arrêt des activités bancaires ne pouvait que susciter l'intérêt quant à son devenir.

L'étude monographique du bâtiment démontre à souhait ses qualités urbanistiques et architecturales singulières, et ses potentialités de reconversion.

Des projets variés développés avec une quinzaine d'étudiants de l'atelier de master durant l'année académique 2017-2018 démontrent que le bâtiment pourrait accueillir...

- une maison des étudiants regroupant une centaine de logements, des espaces de vie communautaire, de travail, de services et de détente;
- un ensemble de logements diversifiés rassemblés autour d'un jardin central en plein cœur de la ville.
- un pôle de co-working et d'accueil de start-up;
- une pépinière d'entreprises de la création avec pôle d'exposition du design;
- un médialab groupant espaces d'information, d'enseignement et de travail, dans un domaine émergent sur le plan technique, artistique ou économique;
- une surprenante école de cirque, tirant parti avec force des potentialités de la typologie du bâtiment;

- une fondation d'art contemporain mettant en valeur les collections de la Banque nationale elle-même;

Tous les projets misent sur une clarification des cheminements irriguant les différents plateaux, sur la réhabilitation de l'atrium central, parfois en jardin privé ou public, sur la requalification de la zone latérale de cours devenue garage couvert et de la structure primaire du bâtiment noyée dans de trop nombreux cloisonnements.

Plusieurs projets exploitent l'intérêt de la situation urbaine et la configuration du plan sur cour pour ouvrir le rez-de-chaussée à des programmes d'intérêt collectif: café, garderie, espaces de travail pour étudiants, espaces

d'exposition ou de communication dialoguant avec la place Saint-Paul.

Les analyses et les projets exploratoires plaident pour une réflexion synergique qui animerait nouveaux propriétaires, architectes et pouvoirs publics autour d'une reconversion audacieuse et ouverte en amorce d'un projet urbain de requalification de la place St-Paul.

La démarche s'inscrit également dans une action de sensibilisation à l'œuvre du groupe EGAU qui, avec celle du groupe L'équerre, a été primordiale dans le panorama de l'architecture moderne liégeoise et qui est pourtant systématiquement menacée faute de véritable conscience et de conviction culturelle.

